



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de :
l'enseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200) et le au
SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée
et le Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Date d'émission 01-févr.-2016

Date de révision 04-déc.-2018

Numéro de révision 2

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Lith-Ease White Lithium Aerosol

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit WL-16, WLC-16

N° ID/ONU UN1950

Synonymes Lith-Ease White Lithium Aerosol

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée LITH-EASE est une graisse au lithium blanche polyvalente de haute qualité pour les automobiles, les ateliers de construction navale, les fermes et les maisons. C'est un lubrifiant longue durée qui offre une excellente résistance à l'eau et à la chaleur, une protection contre la rouille et la corrosion et une résistance élevée du film. Ne fond pas, ne gèle pas, ne gomme pas et ne s'écoule pas. Fournit des performances supérieures par tous les temps et par tous les temps.

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

AGS Company
P.O. Box 729
Muskegon, MI 49433
Telephone: 800-253-0403

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1-800-255-3924 (ChemTel)

2. Identification des dangers

Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Danger par aspiration	Catégorie 1
Aérosols inflammable	Catégorie 1
Gaz sous pression	Gaz comprimé

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Aérosol extrêmement inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur



Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Réceptacle sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

Conseils de prudence - Réponse

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NE PAS faire vomir

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Protéger du rayonnement solaire

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange**Synonymes**

Lith-Ease White Lithium Aerosol.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Naphtha, petroleum, hydrotreated light	64742-49-0	10 - 15	-	-
Propane	74-98-6	5 - 10	-	-
Petroleum distillates, solvent-refined light paraffinic	64741-89-5	5 - 10	-	-
Petroleum distillates, solvent-refined heavy paraffinic	64741-88-4	5 - 10	-	-
Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic	64742-52-5	5 - 10	-	-
Butane	106-97-8	5 - 10	-	-
Titane (dioxyde de)	13463-67-7	1 - 2	-	-

4. Premiers soins**Description des premiers soins****Conseils généraux**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

Inhalation

Déplacer à l'air frais. En cas de respiration difficile, (un personnel formé devra) administrer de l'oxygène. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux. L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions pulmonaires.

Contact avec les yeux

Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Danger d'aspiration par ingestion - peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins

S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**Symptômes**

Aucun renseignement disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**Note aux médecins**

En raison du danger d'aspiration, il ne faut pas faire vomir ou effectuer un lavage gastrique à moins que le risque ne soit justifié par la présence d'autres substances toxiques.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inappropriés	AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Inflammable. Risque d'explosion en cas d'incendie.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité au choc	Oui.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Oui.
Équipement de protection particulier pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas d'incendie : obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Autres renseignements	Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Utiliser des outils anti-étincelles propres pour recueillir le produit absorbé. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Éviter tout contact avec des vêtements ou d'autres matières combustibles pour éviter un incendie. Les contenants vides posent un risque potentiel de feu ou d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder les contenants.
--	--

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Conservé les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef. Stocker à l'écart des autres matières. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des
---------------------------------	--

flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH	
Propane 74-98-6	: See Appendix F: Minimal Oxygen Content, explosion hazard	-	IDLH: 2100 ppm TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	
Butane 106-97-8	Aucune donnée disponible	(vacated) TWA: 800 ppm (vacated) TWA: 1900 mg/m ³	IDLH: 1600 ppm TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³	
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust	IDLH: 5000 mg/m ³ TWA: 2.4 mg/m ³ CIB 63 fine TWA: 0.3 mg/m ³ CIB 63 ultrafine, including engineered nanoscale	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Propane 74-98-6	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm		
Butane 106-97-8		TWA: 600 ppm STEL: 750 ppm	STEL: 1000 ppm	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur l'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide Aérosol
Aspect	Aucun renseignement disponible
Couleur	Blanc
Odeur	Tallow
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun connu
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	9.5%	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	1.2%	
Pression de vapeur	50 - 70 psig	@ 21 °C
Densité de vapeur	Heavier than Air	
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Autres renseignements		
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible.	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible.	
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible.	
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible	
Teneur en COV (%)	28	
Masse volumique du liquide	Aucun renseignement disponible	
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun renseignement disponible.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	Agent oxydant.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂).

11. Données toxicologiques**Informations sur les voies d'exposition probables**

Renseignements sur le produit	Le produit n'a pas été testé.
--------------------------------------	-------------------------------

Inhalation	L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions pulmonaires. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Contact avec les yeux	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut causer une irritation.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de la toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Pétroleum distillates, solvent-refined light paraffinic	> 15 g/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	= 2.18 mg/L (Rat) 4 h
Pétroleum distillates, solvent-refined heavy paraffinic	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5530 mg/m ³ (Rat) 4 h
Pétroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	
Titane (dioxyde de)	> 10000 mg/kg (Rat)		

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérigène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Pétroleum distillates, solvent-refined light paraffinic 64741-89-5	A2	Group 1	Known	X
Pétroleum distillates, solvent-refined heavy paraffinic 64741-88-4	A2	Group 1	Known	X
Pétroleum distillates,	A2	Group 1	Known	X

hydrotreated heavy naphthenic 64742-52-5				
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	Group 2B	-	X

Légende**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. Données écologiques**Écotoxicité**

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Naphtha, petroleum, hydrotreated light 64742-49-0	-	-	-	LC50: =2.6mg/L (96h, Chaetogammarus marinus)
Petroleum distillates, solvent-refined light paraffinic 64741-89-5	-	LC50: >5000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)
Petroleum distillates, solvent-refined heavy paraffinic 64741-88-4	-	LC50: >5000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)
Petroleum distillates, hydrotreated heavy naphthenic 64742-52-5	-	LC50: >5000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination**Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la

inutilisés	réglementation environnementale.
Emballage contaminé	Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

DOT

N° ID/ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition	AEROSOLS
Classe de danger	2.1
Dispositions particulières	N82
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2.1
Numéro du guide des mesures d'urgence	126

TMD

N° ID/ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition	AEROSOLS
Classe de danger	2.1
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2.1

MEX

N° ID/ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition	AEROSOLS
Classe de danger	2.1
Dispositions particulières	190, 277, 327, 344, 63
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2.1

OACI (air)

N° ID/ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition	AEROSOLS
Classe de danger	2.1
Dispositions particulières	A145, A167
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2.1

IATA

Numéro ONU	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS, INFLAMMABLES
Classe (s) de danger relatives au transport	2.1
Code ERG	10L
Désignation	UN1950, AÉROSOLS, INFLAMMABLES, 2.1

IMDG

Numéro ONU	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS
Classe (s) de danger relatives au transport	2
EmS-N°	F-D, S-U
Dispositions particulières	63,190, 277, 327, 344, 381, 959
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2

RID

Numéro ONU	UN1950
------------	--------

Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS
Classe (s) de danger relatives au transport	2
Code de classification	5A
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2
Étiquettes	2.2

ADR

Numéro ONU	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS
Classe (s) de danger relatives au transport	2
Code de classification	5F
Code de restriction en tunnels	(D)
Dispositions particulières	190, 327, 344, 625
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2
Étiquettes	2.1

ADN

Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS
Classe (s) de danger relatives au transport	2
Code de classification	5F
Dispositions particulières	190, 327, 344, 625
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2
Étiquette(s) de danger	2.1
Quantité limitée (QL)	1 L
Ventilation	VE01, VE04

15. Informations sur la réglementation

Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
LIS/LES	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
EINECS/ELINCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
ENCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
IECSC	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
KECL	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
PICCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
AICS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées. Selon le règlement modifié à 40 CFR 370, la déclaration selon l'EPCRA 311/312 Tier II pour l'année civile 2017 devra correspondre aux classifications de danger mises à jour.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	Carcinogen
Toluene - 108-88-3	Developmental
Ethylbenzene - 100-41-4	Carcinogen
Benzene - 71-43-2	Carcinogen Developmental Male Reproductive
Cumene - 98-82-8	Carcinogen
Naphthalene - 91-20-3	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

États-Unis - Réglementations des États

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Butane 106-97-8	-	-	X
Petroleum distillates, solvent-refined light paraffinic 64741-89-5	-	X	-
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 3	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
HMIS	Risques pour la santé *	Inflammabilité 3	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)

Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 01-févr.-2016

Date de révision 04-déc.-2018

Note de révision Modification à la classification.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique